



© Photo : Éric Labonté, MAPAQ

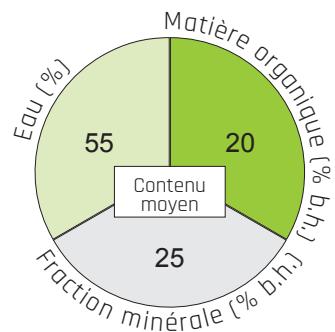
RÉSIDU PAPETIER DE DÉSENCRAGE

FICHE - PRODUIT GÉNÉRIQUE

DESCRIPTION

Résidu solide issu du traitement des eaux d'usine de fabrication de papiers à partir de papiers recyclés. Les informations présentées dans cette fiche concernent des résidus de désencrage exempts d'eaux usées sanitaires.

Apport en matière organique	Apport en fertilisants
<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Pour une dose moyenne de : 15 t.h. / ha	
<input type="checkbox"/> = Négligeable <input checked="" type="checkbox"/> = Peu <input checked="" type="checkbox"/> = Moyen <input checked="" type="checkbox"/> = Élevé	



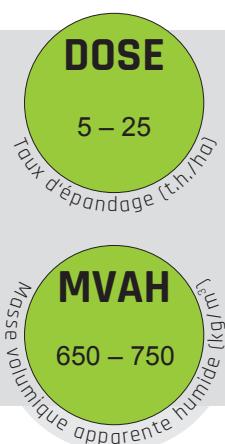
Liquide	Semi-solide (Pâteux)	Solide humide	Sec	Granulé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Effet chaulant	Équivalent de chaux	PN Pouvoir neutralisant	IVA Indice de valeur agricole
<input checked="" type="checkbox"/>	t.h. MRF = 1t. chaux	% équivalent CaCO ₃ b.s.	% b.h.

VALEUR FERTILISANTE PAR TONNE HUMIDE (t.h.)

Paramètre	M.S.	N _{tot}	N-NH ₄	N _{org}	P ₂ O ₅	K ₂ O
Unité	%	kg/t	kg/t	kg/t	kg/t	kg/t
Contenu moyen total (b.h.)	40-55	0,5 - 2,5	Négl - 0,7	0,5 - 1,0	Négl - 1,5	Négl - 0,2
Disponibilité potentielle 1 ^{ère} année	X	◎	◎	X	◎	◎

◎ = Information non disponible, non connue ou limitée.



ENTREPOSAGE ET ÉPANDAGE AGRICOLE

Modes d'entreposage	Types d'épandeurs	Disponibilité	Intensité de l'odeur								
Amas au champ possible	Fumier solide conventionnel	<input checked="" type="checkbox"/> À l'année	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ou <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>								
Structure étanche possible	Fumier solide à batteurs verticaux (de précision)	<input type="checkbox"/> Printemps <input type="checkbox"/> Été <input type="checkbox"/> Automne									
			<table border="1"> <tr> <td>Fumier</td> <td>Lisier</td> </tr> <tr> <td>1 crochet : < </td> <td>= </td> </tr> <tr> <td>2 crochets : = </td> <td>= </td> </tr> <tr> <td>3 crochets : ≥ </td> <td>= </td> </tr> </table>	Fumier	Lisier	1 crochet : <	=	2 crochets : =	=	3 crochets : ≥	=
Fumier	Lisier										
1 crochet : <	=										
2 crochets : =	=										
3 crochets : ≥	=										

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DES MRF EN AGRICULTURE (Liste non exhaustive)

Dose d'application pouvant être limitée à 13,2 t. (b.s.) / ha / 3 ans selon la teneur en contaminants chimiques.

Délai possible de récolte de ≥ 14 ou ≥ 36 mois après épandage sur cultures d'alimentation humaine selon le niveau de pathogènes.

Délai possible de récolte de > 30 jours sur cultures d'alimentation animale selon le niveau de pathogènes.

Délai possible de ≥ 12 mois avant le pâturage selon le niveau de pathogènes.

Distance possible d'épandage de ≥ 50 m du voisinage selon le niveau de pathogènes.

Distance possible de ≥ 75 m du voisinage pour le stockage temporaire et l'épandage sans incorporation selon le niveau d'odeurs.

Interdiction possible d'épandage sur pâturages, prairies et cultures de légumes racines selon le contenu en corps étrangers.

Si eaux sanitaires déversées dans le système de traitement des eaux industrielles, des restrictions supplémentaires d'usage de la MRF s'appliquent.

ENCADREMENT DU RECYCLAGE

Déclaration de conformité (DC)

Autorisation ministérielle (MELCC)

Plan agroenvironnemental de recyclage (PAER)

NORMES ET PROGRAMMES VOLONTAIRES

MRF certifiée conforme par le BNQ

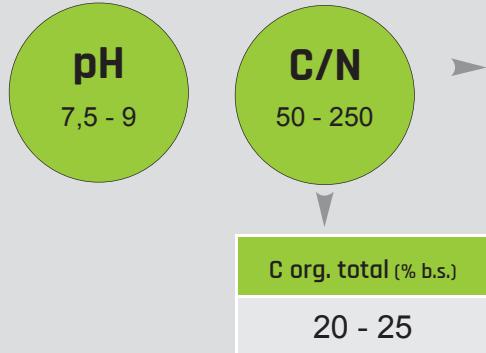
MRF enregistrée ou exemptée d'enregistrement
par l'ACIA

PAER non requis si aucune démarche administrative auprès du MELCC n'est nécessaire (autorisation ministérielle, DC, autres processus).

Pour les exploitations agricoles détentrices d'une certification ou exigences particulières (ex. : agriculture biologique, CanadaGAP), il est important de vérifier la conformité de la MRF avec les exigences des programmes en vigueur. À titre d'exemple, l'usage de biosolides issus du traitement des eaux usées sanitaires n'est pas permis en agriculture biologique.

COMPOSITION

Paramètres Contenu moyen total	mg/kg Base sèche
Azote total (N)	1 000 - 5 500
Phosphore (P)	100 - 1 500
Potassium (K)	Négl. - 500
Calcium (Ca)	95 000 - 235 000
Magnésium (Mg)	Négl.
Soufre (S)	●
Cuivre (Cu)	12 - 350
Zinc (Zn)	18 - 1 300
Bore (B)	2,5 - 25
Aluminium (Al)	1 000 - 7 000
Fer (Fe)	600 - 3 500
Sodium (Na)	130 - 1 200



Au-delà du strict contenu en C org. total d'une MRF, le fractionnement biochimique de la MO permet de préciser les formes de C en jeu et conséquemment, de mieux anticiper le potentiel d'une MRF à fournir de l'humus.

INFORMATIONS UTILES

Apport en matière organique intéressant à souligner.

Apport en calcium intéressant à souligner.

Rapport C/N élevé; complément d'azote pouvant être requis.

Produit permettant de substituer la chaux.

Usage généralement non permis en agriculture biologique.

Usage généralement permis, sous certaines conditions, par le programme de salubrité à la ferme CanadaGAP.

● = Information non disponible, non connue ou limitée.

